



BUDGET 2025

NOTE DE
PRÉSENTATION
BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES
24, RUE DE LA 3^E DIA · 88 310 CORNIMONT

03 29 24 02 88
contact@cchautesvosges.fr

www.cchautesvosges.fr



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 20251

INTRODUCTION3

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT4

 1- Généralités4

 2- Les principales dépenses et recettes pour le budget principal4

 3- La fiscalité.....6

 4- Les dotations et compensation de l’ETAT.....7

II - LA SECTION D’INVESTISSEMENT7

 1- Généralités7

 2- Vue d’ensemble de la section d’investissement7

 3- Les principaux projets pour l’année 2025.....9

 4- Les subventions d’investissements prévues pour 202511

III – LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRINCIPAL.....12

 1- Les dépenses et recettes de fonctionnement12

 2- Les dépenses et recettes d’investissement14

 3- Principaux ratios par habitant au 1^{er} janvier 2025 (21493 habitants)15

 4- Etat de la dette15

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 09 avril 2025 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la CCHV aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 05 mars 2025. Il a été établi avec la volonté de se fixer les objectifs suivants :

- Le maintien d'un service public de qualité
- L'attractivité du territoire
- Une fiscalité maîtrisée
- Maintenir les charges de gestion courantes à l'identique jusqu'en 2026
- Maintenir un niveau de trésorerie raisonnable
- Avoir une vision pluriannuelle

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la CCHV ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Généralités

Les 6 budgets de fonctionnement permettent à notre collectivité d'assurer le quotidien.

- Le budget principal
- Le budget Zone d'Activité Economique,
- Le budget Ordures Ménagères,
- Le budget Transport,
- Le budget Eau
- Le budget Assainissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Pour notre collectivité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (piscines, ramassage des ordures ménagères, distribution de l'eau potable, traitement des eaux usées, navette intercommunale, cellules commerciales...), à la fiscalité, aux dotations versées par l'État et à diverses subventions.

Les recettes et dépenses de fonctionnement des budgets 2025 s'élèvent à 21 170 400 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et charges sociales du personnel intercommunal, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les adhésions aux divers organismes, les participations et subventions versées et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et charges sociales du personnel représentent 26% des dépenses de fonctionnement de la CCHV, tous budgets confondus.

Il existe trois principaux types de recettes pour la CCHV :

- Les impôts
 - 5 434 426.00€ pour 2024 et 5 430 683.00€ prévu pour 2025.
- Les dotations et compensations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

2- Les principales dépenses et recettes pour le budget principal

Répartition des dépenses de fonctionnement depuis la création de la CCHV pour le budget Principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Année 2024				Budget primitif 2025		
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	3 290 020,00	2 758 999,93	531 020,07	84	2 105 779,00	1 760 226,38	345 552,62	84	1 784 105,58	1 784 105,58	-15,3
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	713 970,00	659 080,58	54 889,42	92	854 170,00	750 004,59	104 165,41	88	570 433,00	570 433,00	-33,2
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 660 739,00	1 447 457,01	213 281,99	87	453 608,00	346 487,52	107 120,48	76	419 267,00	419 267,00	-7,6
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	876 631,00	619 562,80	257 068,20	71	762 361,00	633 667,44	128 693,56	83	759 160,58	759 160,58	-0,4
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	38 680,00	32 899,54	5 780,46	85	35 640,00	30 066,83	5 573,17	84	35 245,00	35 245,00	-1,1
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 450 901,30	3 318 288,56	132 612,74	96	3 681 147,41	3 633 681,61	47 465,80	99	4 343 984,13	4 343 984,13	18,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 829,64	3 487,05	-1 657,41	191	3 820,89	3 905,59	-84,70	102	4 572,39	4 572,39	19,7
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	67 415,39	65 346,73	2 068,66	97	72 033,34	80 318,62	-8 285,28	112	94 031,04	94 031,04	30,5
64 - CHARGES DE PERSONNEL	3 381 656,27	3 249 454,78	132 201,49	96	3 605 293,18	3 549 457,40	55 835,78	98	4 245 380,70	4 245 380,70	17,8
014 - Atténuations de produits	3 145 333,00	3 145 331,53	1,47	100	3 371 440,10	3 356 091,95	15 348,14	100	3 247 921,00	3 247 921,00	-3,7
65 - Autres charges de gestion courante	2 015 846,27	1 275 470,78	740 375,49	63	1 904 761,92	1 396 072,97	508 688,95	73	1 726 965,08	1 726 965,08	-9,3
66 - Charges financières	116 397,00	78 990,24	37 406,76	68	77 740,00	75 330,59	2 409,41	97	65 000,00	65 000,00	-16,4
67 - Charges spécifiques	19 807,52	8 336,14	11 471,38	42	5 528,00	3 675,92	1 852,08	66	6 000,00	6 000,00	8,5
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	193 797,93		193 797,93		388 254,20	213 404,00	174 850,20	55	16 700,00	16 700,00	-95,7
Total dépenses réelles	12 242 103,02	10 585 417,18	1 656 685,84	86	11 534 650,63	10 438 483,42	1 096 167,21	90	11 190 675,79	11 190 675,79	-3,0
Total dépenses d'ordre	666 517,53	640 978,88	25 538,65	96	958 854,33	567 837,38	391 016,95	59	993 613,58	993 613,58	3,6
Total dépenses de fonctionnement	12 908 620,55	11 226 396,06	1 682 224,49	87	12 493 504,96	11 006 320,80	1 487 184,16	88	12 184 289,37	12 184 289,37	-2,5

Les dépenses sont maîtrisées. Les années 2024 et 2025 n'incluent plus les dépenses liées aux déchets, hormis le personnel du service déchets, pour la partie du territoire (Tendon-Thiéfosse-Saulxures-sur-Moselotte-Ventron-Cornimont-La Bresse) qui était soumis jusqu'au 31/12/2023 à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Répartition des recettes de fonctionnement depuis la création de la CCHV pour le budget Principal :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Année 2024				Budget primitif 2025		
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 512 982,06	1 236 326,22	276 655,84	82	1 729 613,00	1 652 947,65	76 665,35	96	2 357 769,00	2 357 769,00	36,3
73 - Impôts et taxes	7 369 416,16	7 393 787,22	-24 371,06	100	2 014 284,00	1 995 824,00	18 460,00	99	1 995 824,00	1 995 824,00	-0,9
731 - Impositions directes					4 575 996,07	4 486 363,90	89 632,16	98	4 480 293,00	4 480 293,00	-2,1
74 - Dotations et participations	2 205 324,47	2 425 983,40	220 658,93	110	2 140 028,78	2 050 738,32	89 290,46	96	1 979 186,18	1 979 186,18	-7,5
75 - Autres produits de gestion courante	59 330,00	73 445,72	-14 115,72	124	61 750,00	74 413,85	-12 663,85	121	66 420,00	66 420,00	7,6
77 - Produits spécifiques	1 100,00	33 067,10	-31 967,10	3 006	1 175,00	2 698,33	-1 523,33	230			
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	193 797,93		193 797,93		213 404,00	47 071,64	166 332,36	22			
013 - Atténuations de charges	23 100,00	54 514,70	-31 414,70	236	22 370,89	39 480,84	-17 109,95	176	68 470,00	68 470,00	206,1
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 258 661,47	1 258 661,47		100	1 534 163,22	1 534 163,22		100	1 053 087,19	1 053 087,19	-31,4
Total recettes réelles	12 623 712,09	12 475 785,83	147 926,26	99	12 292 784,96	11 883 701,75	409 083,21	97	12 001 049,37	12 001 049,37	-2,4
Total recettes d'ordre	284 908,46	284 773,45	135,01	100	200 720,00	175 706,24	25 013,76	88	183 240,00	183 240,00	-8,7
Total recettes de fonctionnement	12 908 620,55	12 760 559,28	148 061,27	99	12 493 504,96	12 059 407,99	434 096,97	97	12 184 289,37	12 184 289,37	-2,5

Les années 2024 et 2025 n'incluent plus les recettes liées aux déchets pour la partie du territoire (Tendon-Thiéfosse-Saulxures-sur-Moselotte-Ventron-Cornimont-La Bresse) qui était soumis jusqu'au 31/12/2023 à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

3- La fiscalité

Les taux des impôts sont maintenus pour 2025 :

Taxe d'habitation Résidences Secondaires	2.80%
Taxe sur le Foncier Bâti	5.68%
Taxe sur le Foncier Non-Bati	4.18%

Cotisation Foncière des Entreprises	24.46 %
-------------------------------------	---------

Le produit attendu pour la fiscalité locale s'élève à 3 066 630 €.

La taxe pour la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations est mise en place pour l'année 2025 pour un produit attendu de 250 00.00€

4- Les dotations et compensation de l'ETAT

Les dotations et compensations reçues de l'Etat à 2 315 140.00€ en 2023 et 3 006 291€ en 2024.

Elles sont attendues en 2025 pour un montant prévu de 2 995 690.00 €.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir, alors que la section de fonctionnement est impliquée par des notions de récurrence et de quotidienneté.

La section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes des Hautes Vosges à moyen et à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la CCHV regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : Toutes les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction, à la réfection du réseau d'eau...).

2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement depuis la création de la CCHV pour le budget Principal :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Année 2024				Budget primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
13 - Subventions d'investissement reçues	18 952,50		18 952,50									
16 - Emprunts et dettes assimilés	475 815,00	382 019,40	93 795,60	80	652 460,41	651 757,12	703,29	100	380 590,00		380 590,00	-41,7
20 - Immobilisations incorporelles	617 613,08	92 650,80	524 962,28	15	329 677,58	73 744,30	255 933,28	22	134 065,62	122 629,49	256 695,11	-22,1
204 - Subventions d'équipement versées	502 839,20	372 311,20	130 528,00	74	346 601,80	35 358,80	311 243,00	10	205 227,00	83 625,00	288 852,00	-16,7
21 - Immobilisations corporelles	2 985 319,96	830 093,03	2 155 226,93	28	3 355 009,79	893 431,49	2 461 578,30	27	1 449 639,64	558 307,62	2 007 947,26	-40,2
23 - Immobilisations en cours	25 132,77	25 132,77		100	160 000,00		160 000,00		932 460,00		932 460,00	482,8
26 - Participations et créances ratt. à des particip.					1 500,00	1 500,00		100				
27 - Autres immobilisations financières									570,00		570,00	
Total dépenses réelles hors opérations	4 625 672,51	1 702 207,20	2 923 465,31	37	4 845 249,58	1 655 791,71	3 189 457,87	34	3 102 552,26	764 562,11	3 867 114,37	-20,2
Total dépenses d'ordre	384 878,46	284 773,45	100 105,01	74	367 017,00	342 002,32	25 014,68	93	204 920,00		204 920,00	-44,2
Total dépenses d'investissement	5 010 550,97	1 986 980,65	3 023 570,32	40	5 212 266,58	1 997 794,03	3 214 472,55	38	3 307 472,26	764 562,11	4 072 034,37	-21,9

Recettes d'investissement depuis la création de la CCHV pour le budget Principal :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Année 2024				Budget primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	79 615,93	79 615,93		100	1 490 694,45	1 490 694,45		100	742 045,36		742 045,36	-50,2
024 - Produits des cessions d'immobilisations	16 000,00		16 000,00									
10 - Dotations, fonds divers et réserves	611 136,21	284 794,39	326 341,82	47	571 741,44	135 541,49	436 199,95	24	527 575,79		527 575,79	-7,7
13 - Subventions d'investissement reçues	1 227 311,30	422 285,90	805 025,40	34	2 024 679,36	374 692,99	1 649 986,37	19	1 204 419,64	582 700,00	1 787 119,64	-11,7
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 330 000,00	2 050 000,00	280 000,00	88		4 777,00	-4 777,00					
Total recettes réelles hors opérations	4 264 063,44	2 836 696,22	1 427 367,22	67	4 087 115,25	2 005 705,93	2 081 409,32	49	2 474 040,79	582 700,00	3 056 740,79	-25,2
Total recettes d'ordre	766 487,53	640 978,88	125 508,65	84	1 125 151,33	734 133,46	391 017,87	65	1 015 293,58		1 015 293,58	-9,8
Total recettes d'investissement	5 030 550,97	3 477 675,10	1 552 875,87	69	5 212 266,58	2 739 839,39	2 472 427,19	53	3 489 334,37	582 700,00	4 072 034,37	-21,9

3- Les principaux projets pour l'année 2025

- **Administration générale - Communication :**
 - - Enseignes (18 sites) – Application mobile pour usagers – Plan de formation « métiers » Plan de formations « compétences » et actions de QVT – Accompagnement avec des professionnels de santé et du bien-être – Accompagnement juridique – Logiciel SIRH (système d'information de gestion des ressources humaines).

- **Gestion des déchets :**
 - * **Déchèteries :**
 - Etudes et dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour la déchèterie de Le Syndicat
 - Assistance à maîtrise d'œuvre et travaux de mises en conformité des trois déchèteries (La Bresse-Saulxures-sur-Moselotte et Le Syndicat)
 - Composteurs collectifs
 - Broyeur subventionné
 - Couverture de la zone de réemploi et déchets sensibles (huiles, DEEE) de la déchèterie de Saulxures-sur-Moselotte
 - Caméras de surveillance déchèterie Le Syndicat et Saulxures-sur-Moselotte
 - Véhicule type camionnette avec hayon
 - Locaux gardiens

 - * **Collecte des déchets :**
 - Conteneurs PAV Multi-matériaux et Verre
 - Conteneurs semi-enterrés La Bresse et Tendon
 - Bacs OM
 - Contrôle d'accès conteneurs OM pour Tendon (Gestion informatisée)
 - Matériel animation tri
 - Poubelles bi-flux pour manifestations
 - Flocage nouveau véhicule OM
 - Vestiaires chauffants

- **Service à la population :**
 - Véhicule Relais Petite Enfance subventionné
 - Logiciel RPE en anticipation de la compétence Petite Enfance
 - Formation des accueillantes LAPE
 - CTG : Développement de projet dans le cadre des schémas de développement 2024/2028

- **Sports-Loisirs-Culture :**
 - Etudes environnementales et financière du stade nordique à La Bresse subventionnées (50 % du HT à préciser)
 - Fin des travaux du cinéma à Vagney subventionnés
 - Sièges, chauffage et travaux d'accessibilité du cinéma à La Bresse subventionnés (80 % du HT)
 - Maîtrises d'œuvres de la reconstruction de la piscine de Vagney subventionnées
 - Maîtrises d'œuvres de la réhabilitation de la piscine de Vagney subventionnées

- **Urbanisme :**
 - Elaboration PLUi H et étude zones humides subventionnée (80 % du HT)
 - Elaboration PLU Sapois subventionnée (34 % du HT)
 - Révision PLU La Bresse subventionnée (25 % du HT)
 - Autres procédures subventionnées (10% du HT)

- **Aménagement du territoire :**
 - Plan de mobilité simplifié subventionné (75 % du HT)
 - Massif du Fossard remboursement à la CC de la Porte Des Vosges Méridionales de la part CCHV de la phase conception et travaux
 - Participation aux étude friche de Rochesson
 - Signalétique Tendon
 - Opération savoir rouler à vélo subventionnée (50% + 25% parts communales)
 - Semaine du paysage

- **Développement économique et tourisme :**
 - Etude photovoltaïque ZA Lansauchamp
 - Remboursement « stratégie foncière » à l'Etablissement Public Foncier de Grand Est
 - Aide aux entreprises pour le développement économique et touristique
 - Expérimentation navette estivale avec géolocalisation subventionné (80% du HT)

- **Eau :**
 - Schéma diagnostic des systèmes d'eau potable subventionnée (70 % du HT)
 - Inspection des captages à Rochesson
 - Travaux d'interconnexions à Basse-sur-Le-Rupt subventionnés (80 % du HT)
 - Véhicules services eau (suite transferts)
 - Télégestion Cleurie
 - Travaux route des Rosiers à Cornimont

- Travaux rue du Cutier à Gerbamont
- Travaux Bois du Pin à Le Syndicat
- Route du Bréau à Le Syndicat
- Conduite d'eau chemin des Savoyards à Sapois
- Travaux rue de la Tache à Vagney subventionnés (70 %HT)
- Réservoir à Cleurie subventionné (70 %HT)
- Travaux rue Paul Claudel à La Bresse subventionnés (80 %HT)
- Travaux 2^{ème} tranche Le Chajoux à La Bresse subventionnés (80 %HT)
- Interconnexion Le Sarcelet à La Bresse subventionnée (80 %HT)
- Travaux rue de l'Eglise à Rochesson
- Captages à Ventron (5 ans) subventionnés (80 %HT)
- **Assainissement :**
 - Schéma diagnostic assainissement subventionné (70 %HT)
 - Travaux Le Bois du Pin à Le Syndicat
 - Travaux pont racleur à Saulxures s/Moselotte

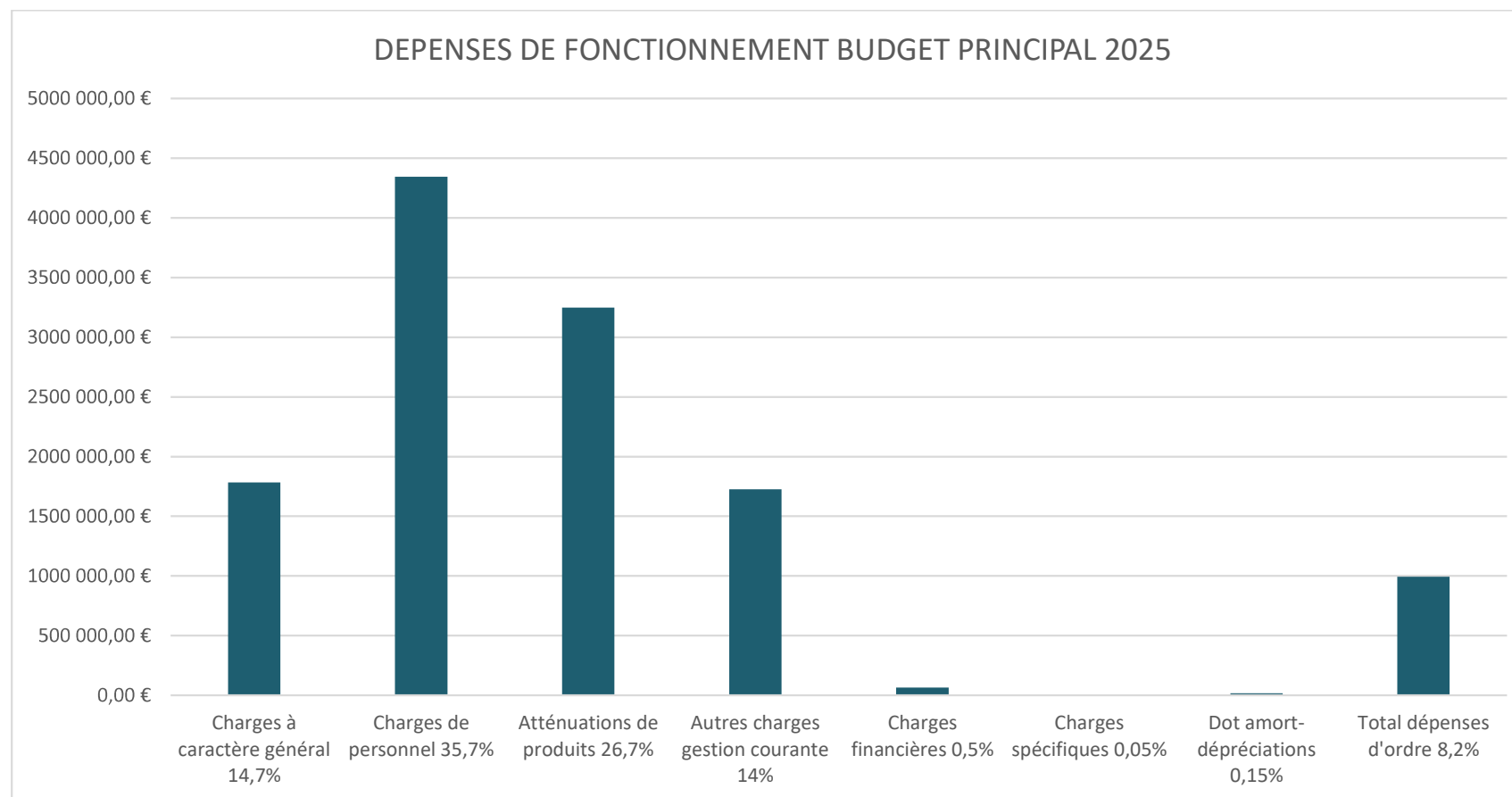
4- Les subventions d'investissements prévues pour 2025

- De l'Etat pour un montant prévu de 1 217 394.00 €
- De la Région pour un montant prévu de 234 218.00 €
- Du Département pour un montant prévu de 315 821.00 €
- D'autres organismes 19 687.00 €

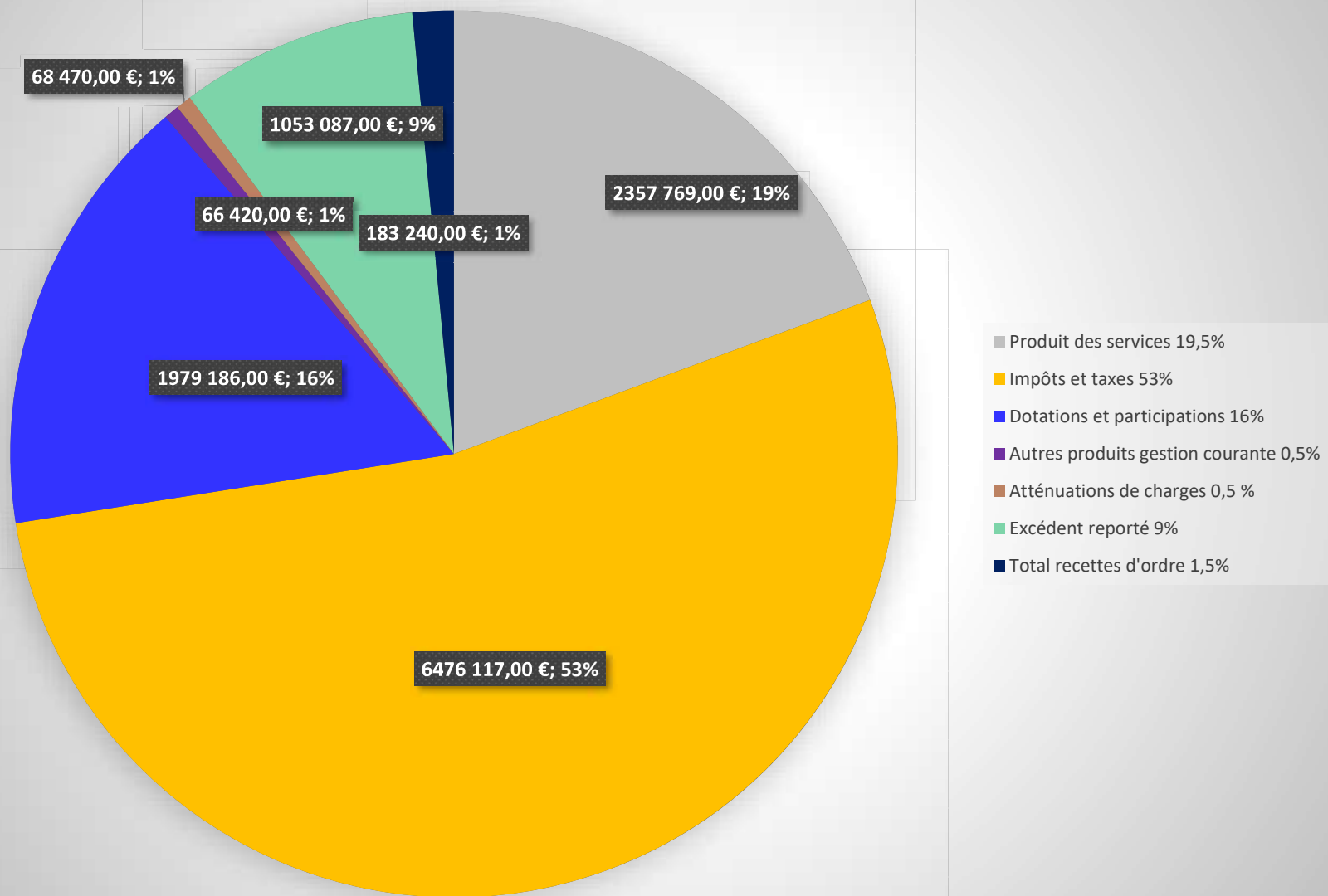
Ces subventions couvrent 46 % des dépenses réelles d'investissement prévue par la collectivité.

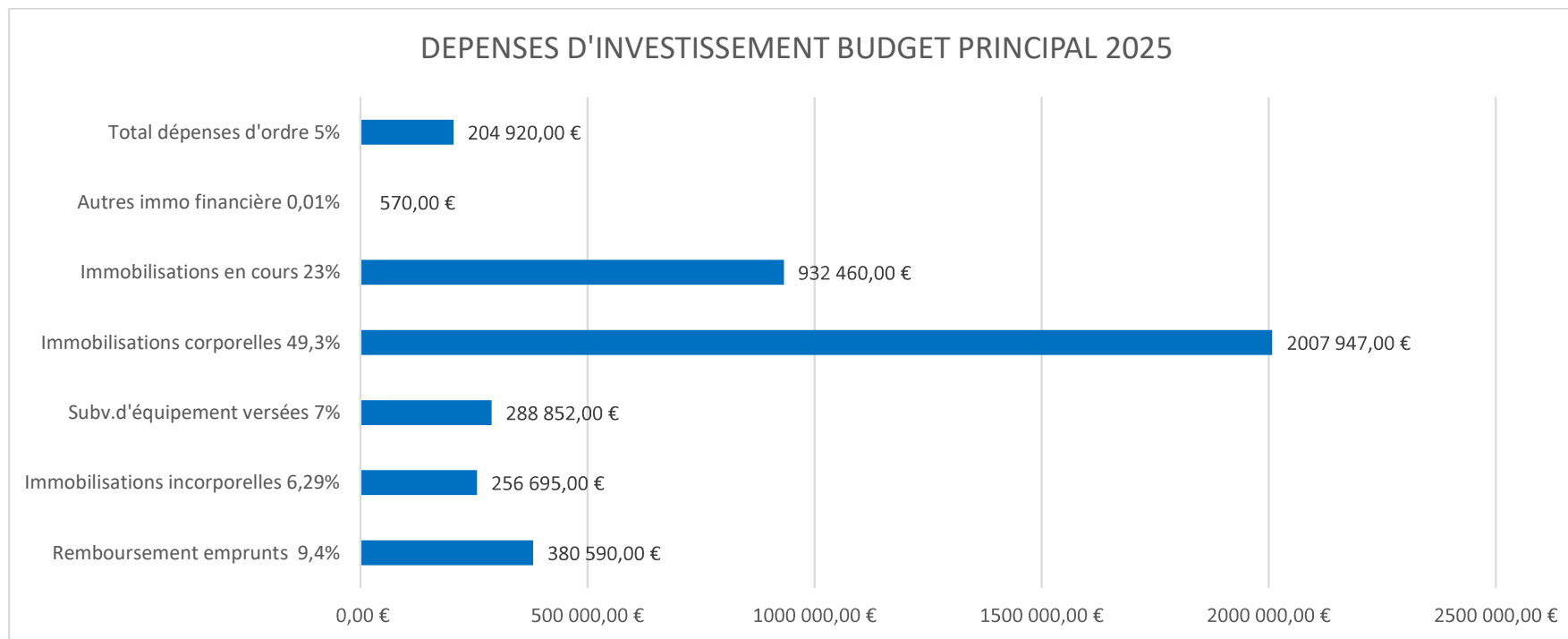
III - LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRINCIPAL

1- Les dépenses et recettes de fonctionnement

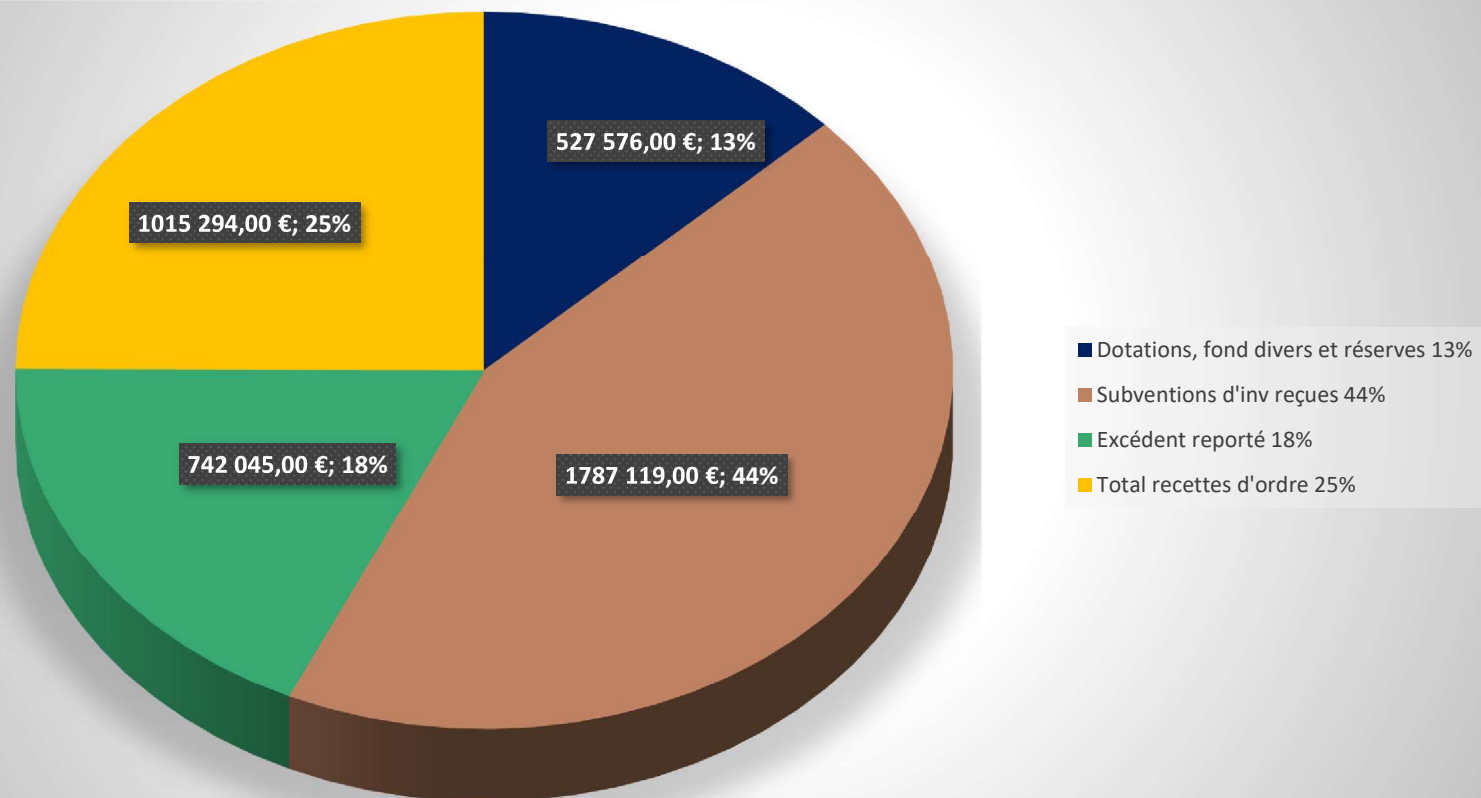


RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2025





RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2025



3- Principaux ratios par habitant au 1^{er} janvier 2025 (21493 habitants)

- Impôts locaux 151 €
- Dotations 96 €
- Charges de fonctionnement 370 €
- Dépenses d'investissement 93 €

DONNEES DGFIP DU 28/05/2025)

4- Etat de la dette

DETTE	Montant en €	Montant en € par habitant		
		CCHV	CC Région (1)	CC National (2)
Au 31/12/2023				
Encours total de la dette	2 986 311	139	234	201
Annuités des dettes	727 088	34	26	25
Fond de roulement en fin d'exercice	1 961 465	91	185	190
Capacité d'autofinancement nette	- 574 370	- 27	50	63

(1) : Nombre de CC(s) traité(e)s pour la Région : 84 soit 97% de la catégorie démographique de la région

(2) : Nombre de CC(s) traité(e)s pour la France entière : 811 soit 97% de la catégorie démographique de la France entière

DONNEES DGFIP DU 09/04/2024

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Cornimont, le 28 mai 2025

Le Président,



Didier Houot

Didier HOUOT
 2025.06.05 22:41:27 +0200
 Ref:8850478-13306602-1-D
 Signature numérique
 Le Président